
Montreuil, le 12 septembre 2016

Cher(e) Camarade,

Après cette période de congés bien méritée où certains ont pu, je l'espère, partir en vacances et décompresser, c'est la rentrée.

Cet été a été marqué par de nouveaux attentats avec de nombreuses victimes à Nice et à Saint Etienne du Rouvray.

La CGT a exprimé ses condoléances et toute sa solidarité aux familles et proches des victimes. A cette occasion, elle a aussi rappelé l'engagement et le sens du devoir de tous les fonctionnaires des services publics.

Face à ces événements dramatiques, le gouvernement et une partie importante de la classe politique n'a pas hésité à faire de la surenchère sécuritaire laissant la place à des dérives dangereuses. L'emballlement politico-médiatique autour du « burkini », en est la triste démonstration.

Si nous condamnons sans réserve les attentats, toutes les formes de radicalisation et les intégrismes religieux d'où qu'ils viennent, nous refusons avec force toute stigmatisation de citoyens ou de résidents de notre pays. Comme nous l'avons écrit au mois de novembre 2015, le renforcement nécessaire de la sécurité ne doit pas se traduire par une remise en cause des libertés individuelles et collectives.

C'est particulièrement vrai concernant l'action syndicale. Nous l'avons vécu dans et en marge des manifestations dans plusieurs villes, le gouvernement menaçant même d'interdire une manifestation à Paris. La criminalisation de l'action syndicale est également présente dans les entreprises avec notamment les Goodyear, les Air France et les trop nombreux autres dont on parle moins dans la presse.

En cette rentrée, nous n'avons pas tourné la page de la loi de travail. Le formidable mouvement social qu'a connu notre pays durant plusieurs mois n'est pas terminé. Semaine après semaine, des centaines de milliers de personnes ont participé régulièrement ou de façon ponctuelle à cette mobilisation. Début juillet, l'opinion publique restait très majoritairement défavorable à cette loi malgré son adoption par le biais de l'Article 49-3 à l'Assemblée nationale. 55% de cette même opinion considérait que les mouvements de contestation devaient se prolonger au-delà des congés.

Je profite de ce courrier pour saluer le travail des syndiqués et des militants de la CGT pour la réussite des nombreuses journées d'action mais également des mobilisations et grèves reproductibles dans les entreprises et les services.

Aujourd'hui, nous réclamons l'abrogation de ce texte, comme nous l'avons obtenu il y a dix ans avec le CPE.

La bataille doit se poursuivre aussi dans les entreprises avec un slogan qui pourrait être : « Pas de loi travail dans ma boîte »

Nous voulons que les questions sociales soient au coeur de cette rentrée et qu'elles pèsent dans les débats autour des prochaines échéances électorales. Les principales préoccupations des salariés, des retraités et des citoyens plus globalement demeurent la lutte contre le chômage et la défense du pouvoir d'achat.

La CGT doit refuser cette fausse alternative qui consisterait à choisir entre le pire et le moins pire se traduisant à chaque fois par des reculs sociaux. Nous revendiquons le meilleur car la France et les grandes entreprises du pays ont les moyens de financer des politiques sociales ambitieuses. Notre

pays se classe troisième mondial en termes de hausse des dividendes versés aux actionnaires au deuxième trimestre 2016, soit 35 milliards d'euros et une hausse de 11,2%. C'est particulièrement le cas pour les banques. Ce sont ces mêmes grands groupes qui bénéficient le plus des crédits d'impôts et d'exonérations de cotisations sociales.

Nos principales revendications, la réduction du temps de travail, avec comme références les 32 heures hebdomadaires et l'augmentation des salaires, sont plus que légitimes. Elles sont de surcroît, le meilleur moyen de lutter contre le chômage.

Etre à l'offensive, porter nos propositions alternatives, voilà notre programme pour cette rentrée.

Alors rendez-vous dès le 15 septembre et les semaines qui suivront dans l'action.

Très fraternellement,

Philippe MARTINEZ

fichiers:



[Télécharger adresse_aux_syndiques_de_la_cgt_290816_003.pdf](#) (238.33 Ko)

Syndiqués: [Travail interne](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank